



Eyguières, le 15 juin 2026

Affaire suivie par Florian SERY--PASCALIS  
population@mairie-eyguieres.fr  
04.90.59.88.00

## **INFORMATION A L'ATTENTION DE L'ENSEMBLE DES USAGERS « HEBERGES » DE L'AERODROME SALON-EYGUIERES**

---

Madame, Monsieur, les hébergés,

Depuis mars 2026, la commune d'Eyguières a pris plusieurs mesures afin de maintenir l'action qui consiste à régulariser la situation juridique de l'aérodrome dans le seul objectif d'assurer le meilleur fonctionnement possible du service public aéronautique conformément à la loi et à la réglementation, permettant ainsi aux usagers de profiter pleinement de ses divers avantages.

Toutefois, certains usagers continuent d'occuper illégalement le domaine public de l'aérodrome malgré leur possibilité de tenter de régulariser leur situation, ne payant ainsi aucune indemnité d'occupation, tout en profitant des infrastructures communales et du domaine public qui demeurent à la charge de la commune d'Eyguières et donc du contribuable.

En outre, la bonne coopération établie avec les usagers a permis à la collectivité d'identifier rapidement des pratiques qui semblent illicites, sinon délictueuses : certains occupants sans droit ni titre proposeraient des prestations de stationnement et d'hébergement à d'autres usagers, parfois à un tarif plus élevé que celui proposé par la collectivité pour l'occupation d'un hangar.

Ces prestations d'hébergement revêtent un caractère illégal dans la mesure où elles n'ont pas été autorisées par la commune d'Eyguières, faute de conventions signées, qu'elles constituent une activité/prestation onéreuse d'emplacements et qu'elles peuvent tromper les hébergés en ce qu'elles ne constituent aucunement un titre d'occupation du domaine public, tout cela au préjudice de la commune.

**Ces contrats (tacites ou explicites) sont ainsi inopposables à la commune en ce qu'ils ne constituent pas un titre d'occupation et qu'ils révèlent une occupation privative irrégulière du domaine public.**

Depuis le début du mois de juin 2026, la collectivité a pris les dispositions nécessaires pour défendre ses droits et ses intérêts dans le cadre du dossier de l'aérodrome de Salon-Eyguières afin d'assurer un service public aéronautique dans la légalité et la sécurité.

**C'est dans cet objectif qu'il est proposé à tous les usagers qui ont été ou qui sont actuellement hébergés par des occupants sans droit ni titre moyennant finances ou une quelconque contrepartie de se rapprocher de la commune d'Eyguières notamment de Monsieur Florian SERY—PASCALIS, Directeur de l'aérodrome, afin d'identifier les situations d'occupation ainsi que les acteurs, de préserver les droits des usagers de bonne foi et de faire cesser les occupations irrégulières.**

Cela permettra également de recenser et de distinguer définitivement les occupants sans droit ni titre, conscients de leur situation irrégulière, des hébergés qui, eux, ont pu être victimes d'une prestation irrégulière.

De plus, en cas d'illégalité constatée, ces éléments recueillis viendront alimenter un dossier à l'attention du procureur de la république dans la mesure où la commune a l'obligation légale de dénoncer ces faits dans le cadre d'un article 40 du code de procédure pénale.

Par ailleurs, et pour votre parfaite information, je tiens à vous indiquer que la commune a d'ores et déjà sollicité une demande judiciaire d'expulsion, laquelle donnera lieu à une audience le 02 juillet 2026 à 14h30 au tribunal administratif de Marseille.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi qu'aux recommandations de la CNIL, toutes les informations échangées, tous les documents partagés et toutes les données récoltées seront traitées dans un cadre strictement confidentiel et non public, sans préjudice de la nécessité de communiquer certaines informations aux entités administratives et aux représentants de la commune.

Afin de faciliter le traitement des informations, je vous remercie d'écrire directement à l'adresse mail suivante : [population@mairie-eyguieres.fr](mailto:population@mairie-eyguieres.fr)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

**Frédéric DURAND**  
Maire de la commune d'Eyguières  
Conseiller Métropolitain

